

**Décisions et Avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**du 24 novembre 2021**

- **Projet d'ouverture du DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie pour la rentrée 2022 (UFR Santé) :**

La Commission donne un avis favorable à l'ouverture de ce DEUST pour la rentrée 2022.

- **Accès aux formations de BUT et Licences : Capacités d'accueil et paramétrage Parcoursup (attendus locaux et éléments pris en compte pour l'examen des dossiers de candidature) :**

La Commission donne un avis favorable aux propositions de capacités d'accueil et aux éléments de paramétrage Parcoursup pour les formations de BUT, Licences, DU PAREO et Deust sous réserve d'harmonisation des attendus locaux et des éléments d'examen des dossiers pour les BUT GEA et TC proposés sur différents sites.

- **Accès aux formations de Masters : Capacités d'accueil, , modalités de recrutement, et principe de composition des commissions de recrutement en 1ère année de master :**

La Commission donne un avis favorable aux capacités d'accueil proposées, modalités de sélection et principe de composition des jurys de recrutement (3 membres Enseignants ou enseignants-chercheurs minimum).

- **Capacités d'accueil en premier cycle des études de santé rentrée 2022 et 2023 :**

La Commission donne un avis favorable aux propositions de capacités d'accueil en premier cycle des études de santé pour les rentrées 2022 et 2023.

- **Principe de bascule vers la nouvelle offre de formation 2022-2027 :**

La Commission donne un avis favorable au principe de la bascule intégrale de la nouvelle offre de formation (mise en œuvre de l'intégralité de la nouvelle offre de formation pour tous les niveaux à la rentrée 2022 en dehors des nouvelles formations). Pour les formations pour lesquelles il n'est pas possible d'envisager un régime transitoire, une

demande de dérogation à ce principe devra être faite par les composantes auprès de la DEVE pour validation par la CFVU du 03/03/22.

- **Maquettes de la nouvelle offre de formation 2022-2027 :**

**La Commission donne un avis favorable à la composition des maquettes de la nouvelle offre de formation 2022-2027 pour les formations suivantes :**

- Licence de Droit
- Licence d'Administration publique
- Licence d'Administration Économique et Sociale
- Licence Langues étrangères appliquées
- Licence Economie
- Licence Géographie et aménagement
- Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
- Licence Physique
- Licence professionnelle Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire
- Licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle
- Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation, Parcours Procédés et technologies Pharmaceutiques
- Master Mathématiques
- Master Mathématiques appliquées, statistiques
- Master Mécanique

Le reste des maquettes sera étudié lors de la CFVU du 26 janvier 2022.

- **Projet d'ouverture du diplôme d'établissement PAREO :**

La Commission donne un avis favorable à l'ouverture de ce diplôme d'établissement pour la rentrée 2022.

- **Règlements des études pour l'accès aux études de santé (accès à partir d'une LAS, , accès à l'issue d'une deuxième ou troisième année de Licence, accès pour les étudiants de Master, Doctorat, Infirmier, filières médicales, et accès par exercice du droit au remords) :**

La Commission donne un avis favorable à ces règlements.

- **Modification des modalités de contrôle des connaissances :**

La Commission approuve la demande de modification des MCCC (régularisation) de la formation suivante :

- BUT 1 Techniques de commercialisation (site de Lisieux).

- **Convention de partenariat entre l'Université de Caen Normandie et l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) Normandie Caen :**

La Commission donne un avis favorable à cette convention.

- **Convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Caen Normandie et le Conservatoire et Orchestre de Caen :**

La Commission donne un avis favorable à cette convention.

- **Subventions sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes :**

La Commission donne un avis favorable aux subventions proposées.

- **Contribution de la Vie Etudiante et de Campus :**

La Commission donne un avis favorable aux subventions proposées.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX